

NATURE

B.3 LE DEROULEMENT

- L'organisateur devra prévoir 2 parcours de 30 cibles (chaque parcours de 30 cibles devra comporter 6 "grands gibiers", 10 "moyens gibiers", 8 "petits gibiers" et 6 "petits animaux", situés aux distances réglementaires.
- Pour toutes les catégories, les épreuves du Championnat de France se déroulent sur 30 cibles le samedi et 30 cibles le dimanche. le dimanche matin).
- Le classement final se fait sur le cumul de points des deux jours.
- **Le départ** des pelotons se fait en simultané, sauf si les conditions de terrains imposent des départs échelonnés.

● Formation des pelotons :

Le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur d'après la liste fournie par la FFTA selon l'ordre du classement national, en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours. ~~De même, il faudra éviter qu'il y ait plus de deux archers d'une même ligue dans un peloton.~~

Lorsque les pelotons sont formés de jeunes, la présence d'un chronométrateur adulte ou d'un arbitre est obligatoire pour des raisons de sécurité

Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre de classement du premier jour, pour chaque catégorie. En cas de départs échelonnés, les archers partiront dans l'ordre inverse du classement.

C.2 LES EQUIPES

Une équipe régionale est composée de 6 personnes : 5 compétiteurs + 1 arbitre.

Si une équipe régionale se présente lors de la compétition sans arbitre, elle ne sera pas classée.

Chaque équipe régionale est soit masculine, soit féminine. Elle est composée de 5 tireurs, dont au moins 1 jeune (benjamin, minime, cadet ou junior), elle doit comporter les 5 types d'arc reconnus par le règlement général du Parcours Nature, à savoir un arc droit nu, un arc chasse nu, un arc à poulies nu, un arc nu et un arc libre. Le jeune doit tirer avec un arc reconnu pour sa catégorie, à savoir arc nu, arc à poulies nu ou arc libre. Toute équipe déclarée non conforme par le Président des Arbitres ne sera pas classée.

Les capitaines d'équipe : les capitaines d'équipes sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront cependant respecter les règles suivantes :

- un seul capitaine par équipe ;
- le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- le capitaine d'équipe **peut accompagner les archers de son équipe au pas bleu et rester à ce pas, sans le franchir, jusqu'à la fin de tous les tirs des archers de l'équipe;** ~~choisira de rester derrière le piquet de départ (de couleur jaune) tant que les 5 tireurs de l'équipe n'auront pas fini de tirer, ou de se rendre au piquet violet, auprès de l'arbitre.~~ La communication entre le capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles.
- Le capitaine d'équipe est responsable de son équipe concernant en particulier :
 - a) La conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers)
 - b) La conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches etc...)
 - c) Il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre : A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels.
 - d) Il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel.
 - e) **Il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.**

En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le Jury d'appel
(Application le 01/01/2007).

3D

B.2 LE DEROULEMENT

Le championnat de France individuel se dispute conformément au règlement général du Tir 3 D. Il n'y a pas d'incident de tir durant cette compétition.

- **Formation des pelotons :**

* le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur selon l'ordre du classement national, d'après la liste fournie par la FFTA en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours. De même, il faut éviter qu'il y ait plus de deux archers d'une même ligue dans un peloton.

* le deuxième jour, les pelotons seront réorganisés selon l'ordre de classement du premier jour pour chaque catégorie.

En cas de départs échelonnés, les archers partiront dans l'ordre du classement national, selon le tableau fourni par la FFTA.

Lors que les pelotons sont formés de jeunes, la présence d'un chronométreur adulte ou d'un arbitre est obligatoire pour des raisons de sécurité.

~~Les pelotons "jeunes" doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte assurant la sécurité, le chronométrage et la tenue des feuilles de marque.~~

Article C.2

- Le capitaine d'équipe est responsable de son équipe concernant en particulier :

f) La conformité de la composition de l'équipe (transferts - Etrangers)

g) La conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches etc...)

h) Il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre : A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels.

i) Il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel.

j) Il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le Jury d'appel
(Application le 01/01/2007).

Article E.11 : supprimer annexe 2